



PROCEDURES DE SECURITE LORS DES VOYAGES

Vous allez partir en Classe de découverte avec l'AD PEP 92. Voici en quelques lignes le rappel de procédures de sécurité à respecter lors du voyage.

TRANSPORT PAR LE CAR

EMBARQUEMENT / DEBARQUEMENT = DANGER

1. Avant le voyage

- Prévoir un lieu de prise en charge sécurisé - parking, espace dégagé - facilitant le stationnement du car et l'accès régulé des élèves.
- Le matériel à prévoir :
 - Indispensable
 - la liste des enfants
 - les fiches avec les coordonnées des parents
 - la trousse à pharmacie. *Attention: celle du car est obligatoire, mais peut contenir des produits non-autorisés par 'Education Nationale.*
 - Eventuel
 - une collation (eau, gâteaux)
 - le pique-nique (si un déjeuner est prévu, lors d'un arrêt, pendant le trajet)
 - des mouchoirs ou serviettes en papier
 - des sacs plastiques (pour les malades pendant le trajet). *A ce propos, rappeler aux parents qu'il n'est pas souhaitable d'administrer de la Nautamine car ce médicament endort les enfants ce qui ne facilite pas une évacuation rapide du véhicule en cas de besoin. Préférer la Cocculine par exemple.*

2. Le jour du voyage :

- Avant de monter dans le car
 - L'un des enseignants est **chef de convoi**. A la prise de contact, il se présente au conducteur et en sera l'interlocuteur unique pendant toute la durée du trajet. Il lui appartiendra de coordonner l'action des autres personnes chargées de l'accompagnement du groupe. Il devra avoir en permanence en sa possession la liste des enfants.



Classes de découverte

Transports d'enfants



- Le **chef de convoi** remet au conducteur la fiche de transport (annexe 4) afin que ce dernier la renseigne.
- L'**équipe d'accompagnement** se fait expliquer par le conducteur le système d'ouverture des issues de secours, le positionnement et le fonctionnement des systèmes de lutte contre les incendies.
- Le **chef de convoi** vérifie que les marteaux brise-glace sont en place et s'informe de l'emplacement de la boîte à pharmacie.
- Le **chef de convoi** s'assure qu'aucun objet (Sacs, valises...) ne vient entraver la circulation, ni aux différentes portes de sorties, ni dans l'allée centrale.
- Le nombre d'accompagnateurs est impératif :
En maternelle : 2 adultes au moins dont le maître de la classe quel que soit le nombre d'élèves ; au-delà de 16 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 8 élèves.

A l'école l'élémentaire : 2 adultes au moins dont le maître de la classe quel que soit le nombre d'élèves ; au-delà de 20 élèves, 1 adulte supplémentaire pour 10 élèves.

NOTE: Le conducteur du car n'est jamais compté dans l'effectif des accompagnateurs

- A la montée et à la descente du car
 - Les enfants sont systématiquement comptés à chaque mouvement du groupe. Il faut redoubler de vigilance, surtout lors des arrêts sur des aires de repos.
 - Les accompagnateurs se répartissent de la manière suivante (au minimum) :
 - un adulte à l'entrée du car
 - un adulte dans le car
 - les autres adultes avec les enfants à l'extérieur
- Pendant le voyage
 - Tous les accompagnateurs participant au convoyage sont en charge du groupe d'enfants. Il peut s'agir d'enseignants, d'ATSEM, d'aides-éducateurs, d'animateurs, de parents...
 - Les accompagnateurs sont répartis dans le car, un à chacune des issues, les autres si possible assis aux places les plus exposées: place du milieu sur le siège arrière, places face à l'escalier central, places avant.
 - Pour leur sécurité, les enfants, comme les adultes, doivent rester assis durant tout le trajet, bien calés dans leur siège.
 - Pour leur confort et par respect pour la propreté du véhicule, il sera demandé aux enfants de ne pas manger dans le car (sauf cas exceptionnel, mauvais temps par exemple).
- Le jour du retour
 - Les accompagnateurs restent présents jusqu'au départ du dernier enfant.



TRANSPORT PAR LE TRAIN

- S'il y a un préacheminement en car jusqu'à la gare, voir plus haut pour les consignes.
- A l'arrivée à la gare, l'**enseignant chef de convoi** va signaler la présence du groupe au responsable SNCF.
- Gares parisiennes et grandes gares de province (début de lignes) :**
 - Les enfants restent dans le car jusqu'à l'arrivée du train à quai.
 - 1 ou 2 adultes sont responsables des bagages. Ils vont les charger dans la voiture correspondante, ou aider le service de traction / manutention.
 - Lorsque tout est en place les enfants sont conduits jusqu'au train ; de préférence, peu de temps avant le départ car le plan VIGIPIRATE, même allégé, impose que les enfants ne stationnent pas longtemps sur le quai.
- Gares de province où le train ne marque qu'un arrêt bref :**
 - Demander, si possible, la présence près de la voiture d'un responsable SNCF.
 - Avant l'arrivée du train, les élèves sont placés loin du bord du quai ; la surveillance doit être rigoureuse.
 - Lorsque le train est à quai, on installe d'abord les enfants dans la voiture.
 - Les bagages sont ensuite chargés dans le wagon ; le responsable de quai pourra alors autoriser le départ du train.
- Lors des montées et descentes du train :
 - un adulte à la porte du train
 - un adulte dans le train
 - les autres adultes avec les enfants se trouvant sur le quai
- Durant le trajet SNCF, les accompagnateurs sont répartis dans le wagon, notamment aux extrémités de la voiture.
- Les enfants doivent toujours être accompagnés lorsqu'ils vont aux toilettes.
- Demander au contrôleur de noter le nombre d'absents éventuels, lors du trajet, sur les billets de train.